

03.07.2016 - 09:05 Uhr

## La CPT convient d'une convention tarifaire novatrice avec un groupe de cliniques privées

Berne (ots) -

La CPT et Swiss Medical Network passent une nouvelle convention tarifaire rétroactive au 1er janvier 2016. Des tarifs à la baisse pour les 5 prochaines années, qui déchargeront sensiblement les clients au bénéfice d'une assurance complémentaire d'hospitalisation, y sont convenus. En même temps, la CPT et le groupe de cliniques privées génèrent une pression sur les coûts dans le secteur hospitalier et renforcent ainsi leur réputation d'acteurs novateurs et orientés vers le client dans le domaine de la santé.

Depuis le début de l'année 2015, un régime sans convention régnait entre la CPT et le groupe de cliniques privées Swiss Medical Network pour la prise en charge des frais hospitaliers à couvrir par l'assurance complémentaire facultative (selon la LCA). Les attentes des deux parties étaient très divergentes sur des points centraux. Une solution à l'amiable semblait longtemps hors de portée. Après de nombreux rounds de négociations difficiles, la CPT et Swiss Medical Network ont maintenant réalisé un compromis dans l'intérêt de leurs clients communs pour les traitements futurs. La nouvelle convention tarifaire LCA entre en vigueur le 1er juillet 2016 et comprend rétroactivement tous les traitements effectués depuis le début de l'année 2016 par Swiss Medical Network pour des clients de la CPT au bénéfice d'une assurance complémentaire d'hospitalisation. Les parties ont également pu s'entendre en même temps sur un compromis équitable pour les prestations fournies en 2015.

Baisses des tarifs automatiques dans les 5 prochaines années La convention tarifaire novatrice se caractérise par deux pierres angulaires remarquables: a) Tarif pluriannuel dégressif: pendant la durée de validité de 5 ans, le prix de la prestation fournie par la clinique privée diminue chaque année d'un montant prédéfini. b) Simplifications administratives: une partie des prix de base nettement réduits par rapport à l'ancienne convention tarifaire résulte de procédures standardisées, c.-à-d. de procédures administratives simplifiées, entre la CPT et les 15 cliniques de Swiss Medical Network.

«Notre engagement en faveur des assurés a porté ses fruits» Reto Egloff, CEO de la CPT, relève: «Je suis ravi que nous ayons convenu d'une convention tarifaire exemplaire pour les deux branches. L'engagement de la CPT en faveur de ses assurés a fait ses preuves et il s'est avéré qu'elle a pu conclure une bonne convention. Finalement, nous avons trouvé un compromis équitable parce que chaque partie était disposée à faire des concessions, ce qui est devenu rare dans le domaine de la santé. Il est d'autant plus réjouissant que la CPT et Swiss Medical Network y soient parvenus.»

Beat Röthlisberger, CEO de Swiss Medical Network, relève: «Nous nous réjouissons d'avoir trouvé une bonne solution avec la CPT. Celle-ci permet aux patients de bénéficier à nouveau du libre choix de l'hôpital au sein de notre groupe. Nos cliniques sont compétitives et contribuent à freiner la hausse des coûts de la santé. Ceci grâce à la numérisation croissante des processus, au regroupement des achats, à la spécialisation des cliniques et à la planification optimisée des capacités.»

La CPT en bref

Le groupe CPT fait partie des dix plus grands assureurs-maladie suisses. L'offre comprend l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) ainsi que des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Le volume des primes s'élève à plus de 1,6 milliard de francs. La CPT assure plus de 430'000 personnes privées ainsi que de grandes institutions et associations et s'appuie pour cela sur quelque 500 collaboratrices et collaborateurs à Berne et dans les succursales dans toute la Suisse.

Contact:

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous adresser

à:

Barbara Weber, porte-parole de la CPT

Téléphone 058 310 92 14, kommunikation@kpt.ch